



ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois 2 fr. 50
UN AN 5 —
Autres Départements :
Six Mois 3 fr. —
UN AN 6 —
Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . 25 cent.
RÉCLAMES, — . . . 35 —
FAITS DIVERS, — . . . 50 —

Elles sont reçues :

À ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne,
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort,
à PARIS, Agce Havas, 5, p. de la Bourse.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant
PLACE DE LA LOIRE

ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

SOMMAIRE. — Le Groupe Radical Socialiste. — Semaine politique. — La Ligue de l'Ave Maria. — Les Colonies Françaises. — Emancipation des Travailleurs. — La Mine aux Mineurs. — Conseil Municipal — Chronique Locale. — Tribunal correctionnel. — Chronique Régionale. — Une Conversation. — Faillites. — Etat-civil.

Le Groupe Radical Socialiste

Mercredi 16 mars, le groupe de l'Extrême Gauche, groupe auquel nous avons toujours appartenu par les attaches politiques s'est reformé sous le nom de **Groupe Républicain Radical Socialiste** titre que nous avons depuis longtemps adopté.

Comme nous le disions dans notre numéro précédent, c'est notre groupe qui se constituait. Aujourd'hui c'est un fait accompli et mercredi prochain le bureau sera constitué.

Nous sommes d'autant plus heureux de la formation de ce groupe, qu'à la veille de la consultation du pays par le suffrage, les positions doivent être franchement établies et les drapeaux déployés dans toute leur envergure.

Nous donnons les passages les plus saillants du programme auquel nous souscrivons en son entier et sans la moindre réserve :

Nous n'avons pas à énumérer une fois de plus les articles du programme qui nous réunissent.

C'est celui qui était autrefois arboré par le parti républicain tout entier, et on sait que vous n'êtes disposés ni à le désertier, ni à le mutiler.

On a affecté la prétention de borner vos préoccupations aux affaires et à inventer une politique nouvelle d'où les questions politiques seraient exclues.

Vous entendez rester attachés à toutes vos anciennes revendications, et vous ne croyez pas, par exemple, qu'il soit indifférent de débayer la République des restes trop nombreux des institutions monarchiques, d'organiser dans sa plénitude la souveraineté du suffrage universel, ni d'achever la laïcisation de l'Etat.

Mais vous avez prouvé en même temps que vous compreniez l'importance reprise par les questions que l'on qualifie plus particulièrement de pratiques, depuis la réforme générale des vieux impôts, qui doit mesurer aux ressources de chacun sa contribution aux charges publiques, jusqu'à l'organisation du crédit et du transport qu'exigent les besoins d'une démocratie de producteurs résolus à ne point tomber sous la domination des privilégiés du pouvoir financier, car l'un et l'autre ont besoin des mesures propres à donner au travail tous ses droits et à assurer à chacun le pain de ses derniers jours.

Quand vous les revendiquez autrefois, on essayait d'en faire un épouvantail. Aujourd'hui, elles s'imposent avec tant de force que les représentants de toutes les réactions tendent à en usurper le nom. Il suffira au parti républicain, pour confondre toutes les équivoques, de faire résolument succéder les réalités aux promesses.

Telles sont les revendications auxquelles nous demeurons fidèles, pour les faire triompher immédiatement s'il se peut ; en tous cas pour en proposer l'idée, avec la résolution arrêtée de les soutenir.

On a voulu voir dans la reconstitution d'un groupe une arrière-pensée de scission.

Nous cherchons vainement pourquoi l'entente serait moins facile, moins éclairée, plus exposée aux hasards des séances, entre la fraction désorganisée d'un parti qu'entre les membres épars d'une foule sans cadre et sans lien.

Nous repoussons absolument l'idée de nous isoler de tant de bons républicains que des différences de tempérament ou de mandat laisseront peut-être hors de notre groupe et qui, pourtant, sont animés du même zèle et du même esprit démocratique.

Notre plus ardent désir est, au contraire, de retourner contre nos adversaires d'hier et de demain l'action commune de tous ceux qui, aux jours de péril, ont défendu la République menacée, depuis l'extrême avant-garde jusqu'aux retardataires des derniers pelotons.

Mais, nous vous le demandons, quand donc l'union à laquelle vous avez fait tant de sacrifices a-t-elle, en se rompant, laissé se rouvrir une période de crises sinon le jour où, par des avances indéniables aux éternels ennemis des libertés modernes, on a manifestement cherché à préparer, en dehors de cette union et contre elle, la plus inacceptable des coalitions ?

Nous avons entendu dire avec surprise que cette Eglise romaine, qui dès 1789 a poursuivi notre Révolution d'une haine implacable, que nous avons vue à l'œuvre aux 24 et 16 Mai et que, il y a moins de trois ans, nous avons trouvée aussi acharnée qu'aux premiers jours, s'est éprise en vingt mois pour nos institutions démocratiques d'une amitié subite dont on n'avait aperçu aucun symptôme dans le cours d'un siècle.

Il n'était pas difficile de comprendre qu'il s'agissait d'une clientèle politique ou électorale.

On colorait le rapprochement rêvé du beau mot d'apaisement. On ne donnera pas le change au pays.

Vous êtes de ceux qui entendent assurer à tous les Français sans exception les plus larges libertés républicaines.

Vous ne voulez ni haine, ni persécution, ni représailles, mais vous êtes résolus à dénoncer l'équivoque à l'abri de laquelle, pour réunir contre l'esprit de réforme le faisceau de toutes les résistances, on risquerait de livrer, non seulement les progrès déjà accomplis, mais nos institutions elles-mêmes, à la résignation, probablement fragile, d'amis trop récents pour être sûrs.

Lorsqu'à une époque que vous ne pouvez pas oublier, une tentative criminelle formée autour d'un soldat révolté a réussi à tromper, non son état-major, qui n'a pu être inconscient, mais une fraction très considérable du suffrage universel, ce qui a rendu à la démocratie la possession d'elle-même, est la complicité évidente des partisans du nouveau César avec le cléricalisme, trainant comme toujours, derrière lui, toutes les réactions ; complicité que, dès lors, on essayait vainement de couvrir du prétexte d'apaisement et d'union entre tous les Français.

Nous ne pouvons concevoir comment ce qui était si coupable alors

ne le serait pas aujourd'hui.

Telles sont les idées qui nous ont amenés à nous concerter, à nous resserrer, dans une politique de défense républicaine et d'organisation sociale, avec un attachement inébranlable à toutes les idées de réforme qui sont restées l'honneur et la raison d'être de notre parti, un désir profond d'union entre toutes les fractions sur une politique de progrès démocratique, et une protestation énergique contre toute pensée de coalition ou de compromis avec les ennemis plus découragés que ralliés de la Révolution française.

Le Parti Radical Socialiste de Roanne.

Semaine Politique

La semaine est à la dynamite. Dynamitons, tel est le mot de MM. les anarchistes, mais nous avouons en toute sincérité que les récentes explosions de la rue de Grenelle, du boulevard Saint-Germain et de la caserne Lobau ne nous ont pas sensiblement ému.

Si les anarchistes ont eu pour but et se sont proposés de terroriser le public, ils ont complètement échoué.

Tant que les conséquences des explosions ne se traduisent que par des verres cassés, on ne peut pas prendre au sérieux les manœuvres de ces sinistres farceurs.

Il leur serait facile en effet avec leurs engins de causer la mort de milliers de personnes, de renverser de fond en comble un monument, de jeter la désolation dans la ville.

Il est vrai aussi que si leurs jeux devenaient dangereux et meurtriers, ils auraient contre eux non seulement la police qui semble actuellement impuissante, mais la population tout entière.

Le texte du projet de loi déposé par M. Ricard inspirera peut-être des réflexions sérieuses à ces amateurs d'explosion. Si, actuellement, ils peuvent ergoter sur la contexture du code, la perspective de l'échafaud les encouragera moins.

On sait que la commission qui examine le projet sur les associations s'est complétée lundi ; elle s'est réunie mercredi.

Les commissaires rendent compte des déclarations sur lesquelles ils ont été nommés dans leurs bureaux.

Il résulte de l'exposé fait par les divers membres de la commission que tous, aussi bien ceux de Gauche que de Droite, sont contre le développement des biens de main-morte.

M. Pelletan a soutenu cette thèse qu'il fallait non seulement s'occuper des biens de main-morte qui pourraient être acquis par les congrégations, mais aussi des biens de main-morte déjà possédés par elles. Il n'admet la possession des biens par les congrégations que lorsque les biens sont possédés individuellement.

Les députés radicaux socialistes, viennent de reformer l'ancien groupe de l'Extrême-Gauche.

Ils ont lancé un manifeste dont nous extrayons les passages suivants, qui démontrent l'intention de leurs auteurs de ne pas rompre avec l'élément républicain plus ou moins avancé de la Chambre.

« On a voulu voir dans la reconstitution d'un groupe une arrière-pensée de scission, nous cherchons vainement pourquoi l'entente serait moins facile, moins éclairée, plus exposée aux hasards des séances entre les fractions déjà organisées d'un parti qu'entre les membres épars d'une foule sans cadre et sans lien. Nous repoussons absolument l'idée de nous isoler de tant de bons républicains que des différences de tempérament ou de mandat laisseront peut-être hors de notre groupe et qui, pourtant, sont animés du même esprit et du même zèle démocratique ; notre plus ardent désir est au contraire de

retrouver contre nos adversaires d'hier et de demain l'action commune de tous ceux qui, aux jours de péril, ont défendu la République, menacée, depuis l'extrême avant-garde jusqu'au dernier homme du dernier peloton ; mais nous sommes en droit de nous demander : quand donc l'union, à laquelle vous avez fait tant de sacrifices, a-t-elle, en se rompant, laissé se rouvrir la période des crises, sinon le jour où, par des avances indéniables aux éternels ennemis des idées modernes, on a cherché à préparer, en dehors de cette union et contre elle, la plus inacceptable des coalitions.

« Telles sont les idées qui nous ont amenés à nous concerter, à nous resserrer : question de politique républicaine et d'organisation sociale, attachement inébranlable à toutes les idées de réforme qui sont restées l'honneur et la raison d'être de notre parti, désir profond d'union entre toutes nos fractions sur une politique de progrès démocratique, protestation énergique contre toute pensée de coalition ou de compromission avec les ennemis plus découragés que ralliés de la Révolution française. »

En présence des menées cléricales d'une grande partie des fonctionnaires de la République, il importe de se compter et d'être prêts à l'action, l'existence du Groupe Radical-Socialiste s'imposait.

L. R.

Candeur Ministérielle

Lorsque MM. les cléricaux parlent de faire la paix avec la République Française, ils m'amusent presque autant que la candeur ministérielle qui les croit sincères !

Le pape aura beau publié encycliques sur encycliques, rien n'y fera.

Eternellement les cléricaux feront la guerre à « la gueuse » comme ils appellent notre chère République.

Et je dénonce très sérieusement à M. le Ministre des cultes, le factum ci-joint qu'un vaillant républicain, mon ami Emile de Samié m'envoie à l'instant.

C'est une petite image colorée représentant d'un côté une bannière sur laquelle est brodé le cœur de Jésus. Au-dessous de l'image cette inscription : *Sauvez la France.*

De l'autre côté, ce texte qu'il faut méditer :

Ligue de l'Ave Maria

« Les chrétiens qui s'enrôlent dans la ligue de l'Ave Maria veulent obtenir par la prière et selon leurs moyens par l'action : l'Indépendance du pape ; la suppression des lois scolaires qui enlèvent aux communes et aux familles le droit de choisir les maîtres des écoles ; la suppression des projets de loi militaire qui par impiété et sous le faux prétexte d'amour de la patrie, envoient le prêtre à la caserne ; la liberté de l'Eglise dans son culte et la charité, notamment aux hôpitaux ; l'élection de députés catholiques, et enfin la suppression de la banqueroute que préparent nécessairement les emprunts et le gaspillage de notre argent.

« Les ligueurs n'ont aucune prière obligatoire, mais il prie beaucoup.

« Signature du ligueur.

« 8, Rue François 1^{er}, 8 »

Cette image, me dit Samié, a été distribuée aux enfants d'une école des environs de Mascara, par le curé de l'endroit.

Et il ajoute excellentment :

« Je ne sais jusqu'à quel point le gouvernement peut tolérer que des fonctionnaires salariés par lui aient droit sous prétexte d'enseignement religieux d'aprendre aux enfants qu'il est nécessaire d'obtenir la suppression des lois scolaires et la suppression des lois militaires et d'inspecter la banqueroute que préparent nécessairement les emprunts et le gaspillage.

Il est fort probable que si un magistrat, un receveur, un professeur, ou tout autre fonctionnaire se permettait de lancer dans le public de semblables amabilités, on ne manquerait pas de le révoquer immédiatement. »

Et l'on aurait dix fois raison.

J'approuve de toutes mes forces mon vieil ami de Samié et je crois que quel que « candeur » que possède le ministre Loubet-Freycinet, il lui sera difficile de ne pas sévir contre les coupables. A moins que M. Ribot recommence l'histoire des catéchismes ne sollicite de nouveau l'intervention du pape a été absolument condamnée par l'ordre du jour Rivet.

Mais l'intervention du pape a été absolument condamnée par l'ordre du jour Rivet.

Et je cueille dans la déclaration Loubet les aînées suivants qui feront réfléchir M. Ribot :

« Le concordat assure aux ministres des cultes une situation et des droits particuliers, mais, en revanche, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, il leur impose des obligations rigoureuses ; non seulement ils doivent, comme tous les citoyens, l'obéissance aux lois nationales, mais il leur est imposé, en outre, de se renfermer dans les fonctions de leur ministère et de se tenir à l'écart des discussions et des luttes des partis. Nous n'hésiterons pas à exiger de tous le respect de ces obligations. »

Il est clair qu'il faudrait une « candeur ministérielle » rudement développée pour ne pas rencontrer dans la « ligue de l'Ave Maria » une parfaite désobéissance aux lois nationales !

Qu'en dites-vous ?

Evariste CARRANCE

Les Colonies françaises

Le rattachement des colonies françaises au ministère de la marine, n'a pas été accueilli avec un enthousiasme bien accentué, et le succès du cabinet, sur ce chapitre, continue à n'inspirer qu'une confiance « à capital très limité ».

Pourquoi le gouvernement, dit un de nos confrères, a-t-il pris cette résolution grave de remettre les colonies dans les mains des militaires ? Personne ne nous l'a dit. C'est même la seule question qu'on n'ait pas touchée.

C'était cependant la plus importante. Nos colonies, ces annexes de la France, doivent grandir et prospérer ; sous le régime facile et doux d'un gouvernement civil préoccupé d'accroître ses ressources et ses richesses, on aura par exemple Tunis qui, après quelques années d'occupation seulement, suffit à ses besoins ; sous le régime militaire incessamment préoccupé d'expéditions lointaines ou de répressions violentes, on aura l'Algérie, non pacifiée encore après cinquante ans, et dont le budget ne s'équilibre pas...

Au lieu de promener le sous-secrétariat des colonies, du commerce à la marine, et de la marine au commerce, ce qui le fait ressembler au service des cuites qui se promène comme un nomade de la justice à l'intérieur et de l'intérieur à l'inspection publique ; est-ce que cet important service des colonies ne devrait pas être érigé en ministère spécial ?

M. Reinach a parlé dans ce sens, protestant, avec raison, contre cette partie de raquette que l'on fait faire, depuis quelques années, au sous-secrétariat des colonies entre le ministère de la marine et celui du commerce.

Mieux vaut, disait Gambetta, laisser à ce département sa vie propre et son indépendance.

M. Loubet, qui prétend continuer le ministère Tirard, d'émolument mémoire, ne voit aucun inconvénient à s'occuper de cette création si la Chambre en manifeste le désir. Mais la question doit être étudiée longuement, sérieusement... rien ne presse... on verra plus tard... etc., pantoufle.

A notre avis, la question d'élever, au rang des ministères le sous-secrétariat des colonies est parfaitement enterrée pour le moment, mais la question reviendra d'elle-même sur le tapis parlementaire.

Chez nous, il faut avoir le courage de le déclarer, on ne s'occupe guère de ces petites Frances lointaines dues à l'initiative

des courageux et des forts, de ces petites Frances de l'Océanie ou du Gabon, de la Martinique ou de l'Indo-Chine, des Nouvelles-Hébrides ou de Madagascar sur lesquelles flotte, cependant, le drapeau de la patrie.

Un de mes bons camarades, l'éditeur Charles Bayle, vient précisément de m'envoyer un petit livre de notre grand et cher Paul Bert: *les Colonies françaises*, petit livre dans lequel nous puiserons au plus clair profit de nos lecteurs.

Mlle Anna Clayton, belle-sœur de Paul Bert, a terminé le livre laissé inachevé par la mort du maître.

Et dans la préface substantielle et courte des *Colonies françaises* je trouve ceci :

« M. Paul Bert était le plus convaincu des partisans de la politique coloniale: son œuvre et sa mort en sont la preuve. Il voyait à la fois dans les colonies, pour la métropole un puissant instrument d'influence, pour son industrie et son commerce un débouché certain, et pour des activités mal réglées et dangereuses, si elles ne peuvent s'épanouir, une issue légitime ».

Si vous le voulez, un autre jour, chers lecteurs, nous parlerons un peu de nos colonies, si ignorées, nous ferons en deux colonnes l'histoire de leurs ressources et de leur avenir.

Nous nous convainçons ensemble de la nécessité absolue d'un ministère spécial, s'occupant de ces morceaux de la patrie française semés à travers le monde.

Émancipation des Travailleurs

Il faut applaudir sans réserve à ce que la Chambre a fait dans la loi des prud'hommes.

Elle a décidé, à des majorités considérables, de donner place dans ces tribunaux du travail, comme électeurs aux femmes qui vont à l'atelier ou au magasin.

Malgré les sourires que cette réforme amènera sur les lèvres, grâce à nos préjugés, aucune n'est mieux justifiée.

Autant, en effet, nous sommes adversaires de l'électorat politique de la femme, autant nous estimons que la place de la femme n'est ni dans les assemblées délibérantes ni dans les salles de scrutin politique, autant nous croyons que dans la lutte économique, les femmes ont droit à la défense.

A une époque où la femme doit travailler pour vivre où elle va à l'atelier de modiste, de couturière, où elle est enfermée dans les grandes maisons de banque, dans les grands magasins de nouveautés, où elle descend dans la mine et va à l'usine comme le mari et comme l'enfant, la femme, facteur économique, a besoin d'être défendue, non seulement dans son honneur mais dans son salaire, qui en est la garantie.

Ce ne serait pas la peine que des générations entières aient versé des torrents de larmes à la lecture de l'*Ouvrière*, de M. Jules Simon, pour que la femme continue à ne pas pouvoir vivre de son salaire, si elle n'a pas un amant pour la soutenir.

L'émancipation politique de la femme serait une sottise.

Son émancipation économique est un acte de haute morale. — C. D. (La Nation.)

La Mine aux Mineurs

On se souvient qu'au lendemain de la prise de possession des Houillères de Montheuil, par la Société Stéphanoise :

La Mine aux Mineurs
Le Conseil municipal de Roanne, (suivant l'exemple de l'Assemblée Nationale, des villes de St-Etienne et de Lyon, ainsi que de plusieurs autres villes) a voté un secours de 500 fr. à ces nobles travailleurs, afin de leur venir en aide pour l'exploitation à leur profit, de ces mines qu'ils ont arrachées des mains d'une société capitaliste. Cette délibération, comme toutes les autres, a passé à la censure des pouvoirs publics et M. le Préfet a décidé que cet argent serait distribué par les soins du bureau de bienfaisance.

Nous insérons une lettre, adressée à M. le Maire, par l'administration de cette Société qui édifiera nos lecteurs, sur les moyens que l'on emploie pour empêcher la réussite de cette œuvre philanthropique :
Saint-Etienne, le 14 Mars 1892

A Monsieur le Maire de Roanne,
Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre estimée lettre du 9 mars, vous nous pardonnerez de n'avoir pas répondu immédiatement, nous avions besoin auparavant de certains renseignements au sujet de la répartition des cinquante mille francs, votés par les Chambres et distribués par le Bureau de Bienfaisance, conformément aux états dressés par la Préfecture.

Dupés par les pouvoirs publics auprès desquels nous avions fait les démarches nécessaires pour obtenir ce crédit, nous venons encore d'avoir la douleur de constater que cet argent a été vilipendé, jeté de ci de là, sans qu'il ait soulagé aucune infortune.

La comédie inique dont le prologue

a commencé en haut-lieu est maintenant jouée complètement. M. le Préfet de la Loire a donné la réplique au dénouement.

Nos ennemis capitalistes qui désirent si ardemment voir sombrer l'œuvre sociale de la Mine aux Mineurs ont triomphé, on nous a enlevé un secours promis et sur lequel nous comptions.

Si tout était terminé encore.....

Mais hélas un mot d'ordre est donné une conspiration sourde ourdie contre nous, enveloppe et cherche à étrangler notre entreprise. A chaque instant, ce sont des accusations ignobles, des insultes, des ignominies et des hideux mensonges, sournoisement déversés à foison par les gredins soudoyés, sur un groupe d'indisciplinés (nous les croyons tels du moins) qui aussitôt pour se créer une popularité de mauvais aloi, répandent ces infâmes calomnies, se faisant ainsi les complices de nos plus mortels ennemis qui demeurent dans la coulisse et battent des mains à chaque coup qui nous est porté.

Lorsque nous affirmions plus haut que l'argent voté par les Chambres a été gaspillé et n'a soulagé aucune misère, nous nous faisons fort de le prouver, car nous avons en mains un faisceau de preuves qu'il serait fastidieux de vous énumérer mais que nous tenons à votre disposition si toutefois il vous plaisait d'en contrôler l'exactitude.

Voici toutefois quelques exemples, pris entre tous et que nous soumettons à votre bon jugement :

Un nommé Vernassière commerçant et propriétaire d'un important immeuble a touché une somme de plus de 300 fr.

Un nommé Chouze, lampiste de l'ancienne Compagnie qui n'a pas chômé un seul instant puisque nous lui avons maintenu son emploi, qui gagne 4 fr. par jour logé et chauffé gratis et touche en outre une pension journalière de 1 fr. a touché 350 fr.

Le garde de nuit de l'ancienne compagnie que nous avons également maintenu à son poste, et qui est jeune a touché 360 fr., alors qu'un pauvre diable que nous avons également maintenu dans son emploi de garde de jour qu'il avait également à l'ancienne Société, n'a pas touché un centime, et notez que c'est un vieillard, et qu'il ne jouit pas des avantages de logement et d'éclairage comme les précédents.

De tels faits se passent de commentaires.

Il semble que l'on se soit hâté de se débarrasser de cet argent, par crainte sans doute qu'un remord amène un revirement en notre faveur parmi ceux qui ont voté ce crédit à la suite de nos nombreuses supplications et démarches.

Nous estimons, Monsieur le Maire, que le Préfet dans un but quelconque cherche à exercer une pression sur vous en voulant obstinément détourner de son but la subvention que vous avez bien voulu nous voter. Cette action tendancieuse de M. Lépine, vous pourriez, nous l'estimons, aisément la combattre et la vaincre en lui opposant l'exemple des autres villes dont les crédits analogues ont été pleinement approuvés.

En tous cas si malheureusement le Préfet, triomphait et que votre secours soit détourné de notre œuvre, ainsi que celui de la Chambre, nous, osons Monsieur le Maire, nous permettre de vous émettre notre avis.

Le montant de votre subvention allant au Bureau de Bienfaisance aurait le sort des 50.000 fr. comme vous pouvez revenir sur votre vote et que vous devez avoir pas mal d'infortunes à soulager à Roanne, il serait préférable d'en faire bénéficier vos compatriotes.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre sincère reconnaissance pour la sympathie que vous nous témoignez et en même temps l'assurance de notre dévouement.

Les administrateurs :
C. Plotton. — Caillot.
Héritier.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 1892.

Sont présents : MM. Auboyer, Gouttenoire, Bressmann, Besacier, Barge, Fouilland, Aulas, Odin, Butty, Arthaud, Paraud, Garnier, Miquel, Lamure, Payrard, Augé, Fortier-Beaulieu.

Absents : Brossard, Lespinasse, Henri, Nourrisson, Thivin.

M. Aulas est nommé secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Augé demande une rectification au procès-verbal relativement à la décision prise par le Conseil et qui concerne les rues du quartier de l'ancien jardin botanique.

M. le Maire. — La rectification sera faite, on se conformera au procès-verbal du secrétaire.

ORDRE DU JOUR :
Soutiens de famille

Avis favorable est accordé aux demandes des sieurs Lachal, Gomot, Boutellier, Mondière, Gobbe.

Les demandes des sieurs Michel et Martoret sont ajournées par suite de l'absence de M. Brossard qui a négligé de faire parvenir son avis.

Déviations de la canalisation du Rensanon

M. le Maire. — Il y a bien longtemps que cette affaire nous occupe, M. Augé à la parole pour lire son rapport sur cette question.

M. Augé donne lecture de son rapport concluant à la déviation de la conduite à partir de la rue de la Farge en la plaçant dans le chemin de St-Alban, soit une longueur de 280 mètres nécessitant une dépense de 2.800 fr., sur ce chiffre les propriétaires intéressés offrent une somme de 600 fr., ce qui réduit la dépense 2.200 fr.

M. Aulas. — La Commission qui après cette décision n'était pas éclairée suffisamment, il y a eu un procès, les propriétaires ont été lésés, on pourrait étendre le bénéfice de cette déviation à la commune de Riorges, les propriétaires qui sont sur Roanne ont offert une somme de 600 fr. pour 280 mètres, ceux qui sont sur Riorges offrent 200 pour 200 mètres, il serait juste, selon moi, d'accepter leur offre et de les dégrever de cette servitude.

M. Payrard. — Pour cette somme de 600 fr. qui est offerte il y a eu entente entre les propriétaires de Roanne et ceux de Riorges, je demande l'acceptation des conclusions du rapport, M. Drogo qui propose la déviation dans la propriété Fourrier pour l'amener dans le chemin St-Alban.

M. le Maire. — Cette proposition me paraît la plus raisonnable, M. Drogo demande que les propriétaires participent à la dépense que nécessitera cette déviation, vous donnez une plus-value à ces propriétés qui sont grevées d'une lourde servitude, il faut leur faire racheter cette servitude.

M. Augé. — Je propose d'enlever la servitude aux propriétaires de Roanne et de couper la conduite à Beaulieu, de cette façon on ne pourrait plus se plaindre que les caves sont inondées.

M. Fortier-Beaulieu. — Cela ne paraît pas bien pratique, il n'y a qu'à ouvrir la décharge dans l'égoût, l'eau viendra en conduite libre et il n'y aura plus de pression.

M. Augé. — En coupant la conduite de Beaulieu, vous n'avez aucune dépense immédiate à faire, si plus tard vous avez besoin de cette eau, il faudra refaire la conduite.

M. Gouttenoire. — Plus la conduite restera longtemps sans servir, plus elle se détériorera.

M. Fouilland. — J'appuie la proposition de M. Augé en ce qui concerne la déviation sur le territoire de Roanne, mais il faut faire de suite ces travaux, quand vous aurez besoin de l'eau il sera trop tard pour refaire la conduite.

M. Gouttenoire. — La proposition de M. Fouilland est en contradiction avec celle de M. Augé.

M. Butty. — C'est inutile de perdre son temps, voilà trois ans que nous pourrions sur cette question, nous devons bien la connaître.

Les conclusions du rapport de M. Augé mises aux voix sont adoptées par 8 voix contre 5.

Habillements des agents de police

M. le Maire. — Il s'agit d'une somme de 4.200 fr., pour l'habillement de nos agents de police, je vous demande l'autorisation de procéder par adjudication restreinte afin de donner cette fourniture aux tailleurs de notre localité, c'est du reste un usage quand il s'agit de somme si peu importante, cela évite les frais d'allochage, timbres, etc.

M. Augé. — Je suis partisan des adjudications publiques, si vous voulez éliminer les étrangers, vous pouvez toujours le faire au moment de l'adjudication.

M. le Maire. — Mais alors vous le ferez déloyalement, vous ferez venir des soumissionnaires de Lyon, St-Etienne ou ailleurs et quand ils seront ici, vous leur direz que vous ne voulez pas d'eux.

La demande de dispense d'adjudication publique mise aux voix est repoussée par 7 voix contre 5.

Instance Coutaret.

M. le Maire. — M. Coutaret nous a assignés, mais c'est le résultat d'un malentendu, il a été surpris de voir que nous ignorions les conditions qui étaient imposées à la ville par suite de sa donation. Vous avez nommé une commission qui s'est rendue sur les lieux, a examiné la question et nommé un rapporteur M. Fouilland qui va vous donner lecture de son rapport.

M. Fouilland lit son rapport concluant à l'établissement d'un marché bi-hebdomadaire de denrées alimentaires sur la place des Planches, de porter la largeur de la rue Lackanal à 10 mètres. (Adopté)

M. le Maire. — Si toutefois malgré toute la bonne volonté que nous y mettons, l'accord ne se faisait pas, il faut que vous m'autorisiez à défendre dans le procès qui nous est intenté. (Adopté)

Instance Monthélie.

M. le Maire. — Vous connaissez cette affaire, il s'agit du voyageur qui est tombé dans les fouilles au moment de la construction du bassin des Promenades, l'affaire est en appel, je vous demande l'autorisation de défendre.

M. Garnier combat cette demande qui est adoptée à la presque unanimité.

Asile de vieillards.

M. Aulas présente un rapport sur cette question proposant des modifications très importantes au projet primitif; choix d'un nouvel emplacement, construire pour 58 vieillards au lieu de 40.

M. le Maire. — C'est le renversement de tous nos projets et cela au moment d'aboutir, je proteste, c'est un empiétement de 1^{re} classe que vous faites à notre asile de vieillards.

M. Butty. — Pourriez-vous nous assurer que vous avez les ressources nécessaires pour l'entretien de 40 vieillards.

M. le Maire. — Oui, monsieur, l'unification, de la dette vous procurera dans deux ans un bénéfice annuel de plus de 30.000 fr. qui joint aux 23.000 des taxes d'octroi que vous avez voté à cet effet et qui en produiront certainement plus de 25.000, on pourra facilement assurer l'entretien de l'asile.

M. Aulas. — Il ne faudrait pas faire peur, débiter comme on a fait pour le lycée, faire des monuments immenses, et n'avoir rien à mettre dedans.

M. le Maire. — Ce n'est pas le même

cas, vous aurez toujours plus de vieillards malheureux que vous n'en pourrez secourir, du reste toutes ces raisons ont été présentées et débattues. En 1888 on a décidé la construction d'un asile, aujourd'hui vous voulez anéantir tout le travail qui a été fait depuis trois ans, c'est profondément regrettable.

M. Gouttenoire. — Le premier projet a été très bien étudié, les idées de quelques-uns se sont modifiées depuis, mais le mode de secours à domicile n'est pas sans inconvénients, nous avons vu les vieillards dans leur domicile, ces temps derniers, en faisant nos enquêtes sur les demandes de secours. La presque totalité de ceux que nous avons vus sont dans l'impossibilité de se soigner chez eux, même avec de l'argent, ils seraient infiniment mieux dans un asile où ils seraient bien mieux soignés et tenus proprement que dans les réduits insalubres qui leur servent de logement. Aujourd'hui tout est prêt, le travail est fait, si nous le détruisons nous le regretterons.

M. Aulas. — Avec notre projet, on mettrait seulement les impotents à l'asile, et les autres seraient secourus à domicile, ça coûterait moins cher de bâtir pour 58 que pour 40.

M. le Maire. — Ce sont toujours les mêmes arguments, vous n'en donnez pas d'autres.

M. Butty. — Ni vous non plus vous n'en donnez pas d'autres, pourriez-vous dire seulement où en est le vôtre ?

M. le Maire. — La commission des bâtiments communaux se réunira mercredi de cette semaine à St-Etienne pour examiner le rapport de la sous-commission et faire son rapport définitif.

M. Butty. — Si nous étions sûrs que votre projet soit prêt avant le nôtre nous verrions, mais le vieillard doit bien savoir s'il veut être soigné à l'asile ou s'il veut recevoir 300 fr. à domicile.

M. Miquel. — C'est à vous à le déterminer, il ne s'agit pas de lui donner 300 fr. il s'agit qu'il soit bien, quel est l'autre terrain proposé.

M. Butty. — Il a été question de celui de M. Brun.

M. Miquel. — Le terrain de M. Brun à Beaulieu, ce sera un extincteur de vieillards, vous allez les mettre dans les brouillards, dans l'eau.

M. le Maire. — C'est une contradiction, notre projet à deux ans d'avance sur le vôtre, c'est un gâchis administratif impossible que vous allez créer, l'administration supérieure dira que vous ne savez pas ce que vous voulez, je n'ai plus qu'à vous laisser faire ce que vous voudrez, mais je le ferai la mort dans l'âme, car j'avais suivi ce projet avec le plus vif intérêt et vous allez le faire sombrer au moment d'aboutir.

La proposition de M. Aulas mise aux voix est adoptée par 9 voix contre 6 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. Aulas, Augé, Besacier, Fouilland, Arthaud, Odin, Butty, Paraud, Garnier. Ont voté contre : MM. Auboyer, Gouttenoire, Bressmann, Payrard, Lamure, Miquel. MM. Barge et Fortier-Beaulieu se sont abstenus.

M. le Maire. — Je proteste contre ce vote, insérez ma protestation au procès-verbal.

M. Butty. — Il proteste, vous pouvez bien protester tant que vous voudrez, ça nous est bien égal.

M. le Maire. — M. Butty si vous manquez à la considération que vous devez au premier magistrat de la ville, je vous déférerai au Procureur de la République.

M. Butty. — Qu'est ce qu'il faut faire pour ça, je le fais tout de suite.

M. le Maire. — Vous le savez bien.

M. Augé. — N'entrons pas l'ordre du jour.

Tarif des Eaux.

Le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Drogo proposant d'accorder à partir du 1^{er} avril prochain, l'eau de la tâche au prix uniforme de 0 fr. 56 le mètre cube aux propriétaires de buanderies, lavoirs et bains publics (Adopté).

M. Augé. — Je demande que cette réduction soit étendue aux blanchisseurs.

M. Fortier-Beaulieu. — Alors je demande qu'on l'accorde aux tanneurs.

M. Miquel. — Et moi aux imprimeurs.

M. Aulas. — On l'a accordée aux teinturiers, il faut l'accorder aux blanchisseurs c'est la même industrie.

M. Fortier-Beaulieu. — Vous l'avez accordée aux teinturiers ? mais comment cela.

M. Butty. — Oui nous avons voulu que tous les teinturiers payent l'eau le même prix quelle que soit la quantité consommée, parce que les gros mangent les petits.

M. le Maire. — Vous ne leur avez pas fait un grand avantage puisqu'aucun de ceux que vous avez voulu favoriser ne veulent prendre l'eau.

M. Fortier-Beaulieu. — Mais cette proposition est ridicule, vous allez donner l'eau aux teinturiers et blanchisseurs, à 20 fr. le mètre et les tanneurs le paieront 30 c'est fort.

M. Aulas. — Cette eau est très bonne pour les teinturiers.

M. Fortier-Beaulieu. — Pour les tanneurs aussi, je n'emploie que de l'eau de la tâche chez moi, j'en consomme 50 mètres cubes par jour.

M. Aulas. — Eh bien si vous le trouvez trop cher vous n'en prenez plus.

M. Besacier. — Ce n'est pas à raisonner sérieusement.

M. le Maire. — Cette proposition doit être renvoyée à une commission.

M. Augé. — J'avais fait cette proposition dans la dernière séance, on a refusé de la mettre aux voix.

M. Gouttenoire. — Je demande la parole.

M. Butty. — Je demande la parole.

M. le Maire. — M. Gouttenoire a la parole.

M. Butty. — Je demande la parole, je demande la parole.

M. le Maire. — La parole est à M. Gouttenoire.

M. Butty. — Je l'ai demandée avant lui, faut-il que je m'en rapporte à vous pour savoir si je l'ai demandée le premier.

M. le Maire. — Vous voulez nous empêcher de délibérer, M. Butty, prenez garde.

M. Gouttenoire. — Devant cette instance, je renonce à la parole.

M. le Maire. — M. Gouttenoire ayant renoncé à la parole, je donne la parole à M. Butty.

M. Butty. — Il faut qu'il y renonce

pour qu'on me la donne, eh bien je ne dis rien.

M. le Maire. — M. Bressmann me fait observer que cette question a été discutée et approuvée par la commission, dans ces conditions, je dois la mettre aux voix, la proposition de M. Augé comportant effet rétroactif jusqu'au premier janvier dernier, mise aux voix est adoptée par 8 voix contre 2.

M. le Maire. — Je vote contre et je proteste.

Installation de kiosques lumineux.
M. le Maire. — Cette question a été discutée en commission mais n'a pas reçu de solution, je propose la nomination d'une commission spéciale qui l'étudiera, sont désignés : MM. Fortier-Beaulieu, Miquel, Garnier, Augé, Butty.

Hospices, avis sur l'acceptation des 15.000 fr. pour secours aux vieillards.

M. le Maire. — L'administration de l'hospice a accepté de faire la distribution de la somme de 15.000 fr. que vous avez votée pour secours à domicile aux vieillards. Elle accepte toutes vos propositions sans rien y changer, et m'a chargé de vous remercier, votre travail étant très bien fait, et sans aucun parti pris. J'engage la commission à se réunir le plus tôt possible pour terminer l'examen des demandes de secours, afin que le Conseil d'administration de l'hospice dans sa séance de vendredi prochain prenne ses mesures définitives de façon que les vieillards que vous avez admis puissent toucher les secours avant la fin de ce mois (Adopté).

Hospices.
Fondation d'un lit au profit de la commune de St-Nizier-sous-Charlieu. (Adopté).

Fanfane de Roanne.
Il s'agit d'un legs fait à la fanfare par M. Gerbay (Adopté).

Eclairage public.
Demande d'un bec de gaz au quartier St-Clair, route de Villefontaines, rejeté.

Demande d'un bec de gaz rue des Elopées (Adopté).

Rue des Minimes, urinoir.
M. le Maire. — Il s'agit de l'installation d'un urinoir dans l'épaisseur du mur de la maison qui fait l'angle de la rue des Minimes et de la rue Nationale. Le propriétaire consent à le laisser installer.

M. Butty. — Il faudrait savoir s'il ne serait pas mieux placé sur la place de l'Hôtel de-Ville. La proposition est renvoyée à la commission.

Rue de l'Entrepôt, construction d'un égout.

M. le Maire. — Notre architecte voyer s'est occupé de cette affaire, il a fait un devis estimatif des travaux. Nous nous sommes adressés à la Compagnie P. L. M. pour lui demander dans quelle mesure elle entend participer à la dépense qui doit s'élever à 28.000 fr., l'ingénieur en chef de cette Compagnie nous a répondu que la Cie accorderait une somme de 2.000 fr. mais cela à des conditions qui nous obligent à ajourner le projet. Le secrétaire donne lecture de la lettre de l'ingénieur contenant une douzaine de conditions des plus onéreuses pour la ville. En présence de telles prétentions, le Conseil vote l'ajournement de la proposition.

M. Aulas. — Je demande qu'on écrive au Sous-Préfet pour demander que la commission d'hygiène se rende rue de l'Entrepôt et fasse un rapport sur la stagnation des eaux qui séjournent dans l'intérieur de la gare (Adopté).

Rue Bellevue
Modification au nivellement (Adopté).

Réservoir des Poupées
Drivage des eaux de drainage. Renvoyé à la commission.

Revente de terrains, de la conduite libre.
Renvoyé à la commission.

CHRONIQUE LOCALE

Mairie de Roanne. — Avis aux contribuables. — Le Maire de la Ville de Roanne, rappelle à ses administrés, que les gérants, secrétaires ou trésoriers des Cercles, sociétés ou lieux de réunions, passibles de la taxe ainsi que les possesseurs de billards, doivent faire, à la Mairie, bureau des Contributions, dans le plus bref délai, une déclaration indiquant le nombre des abonnés, membres ou associés, le montant de leurs cotisations et le nombre de billards.

Que les déclarations par les possesseurs de chiens, de chevaux, mules, muets et voitures imposables, doivent être faites immédiatement.

Il s'en prévient également que ceux qui auront négligé de faire les dites déclarations, seront passibles de la double ou triple taxe suivant le cas.

Il est bien entendu que les déclarations faites précédemment n'ont besoin d'être renouvelées qu'autant qu'elles sont sujettes à changements ou modifications.

Chambre syndicale des Maçons. — Les ouvriers maçons syndiqués de Roanne et du Côteau sont invités à assister à la réunion qui sera donnée, dimanche 20 mars à 2 heures du soir à la Bourse du Travail.

Union métallurgique roannaise. (Société de secours mutuels). La Société fait appel à MM. les patrons métallurgistes de la région, qui auraient besoin d'ouvriers, de n'importe quelle partie concernant la métallurgie, ils peuvent s'adresser chez le président de la Société : Dargand Jean, forgeron rue des Bourrasnières 19, qui se fera un plaisir de leur procurer les ouvriers demandés.

Bureau de bienfaisance. — Reliquat des souscriptions recueillies pour le banquet offert à M. Mallein, avocat général, par ses amis, le 6 février 1892 : 410 fr. ; Versés au bureau de Bienfaisance.

Pertes et trouvailles. — Le domestique de M. Gerbay, Gagnolet Jean, a perdu vendredi soir de la pharmacie à la rue Paul Bert, un billet à ordre de 500 francs et un billet de banque de 50 fr.

Mme Masson, rentière, rue des Minimes, 39, a perdu un porte-monnaie renfermant la somme de 10

paro de Raineville un mouchoir en soie noir, avec franges.

Mme Lamure, rue des Minimes, 36, a déclaré avoir perdu depuis le Coteau jusqu'à son domicile, une bottine presque neuve, pour femme.

Avis aux anciens soldats du Tonkin. — Les hommes ayant fait la campagne du Tonkin, sont priés d'assister à une première réunion au café Thiboulet, place du Marché à Roanne, le mardi 22 mars courant, à 7 heures du soir, pour s'entendre sur l'organisation d'un banquet, Plusieurs tonkinois.

Rixes. — Giovando Louis, pareur, rue St-Jean 27. Girard Louis, teinturier, rue de la Loire, 40, avaient choisi la place de l'Hôtel-de-Ville pour vider un différend. La police n'a pu assister à la lutte en spectatrice impartiale. Elle a commencé par séparer les combattants, puis pour les mettre d'accord, leur a dressé chacun une contravention.

Décidément la place de l'Hôtel-de-Ville est le champ de bataille préféré. Mardi soir, vers 11 heures, devant le café Mouzet, un teinturier Matray François, et une tourterelle de nuit, mademoiselle Marie, habitant, tous deux, la rue de la pécheresse repentante, se livraient à un assaut de boxe. La police n'a pas trouvé de son goût cet exercice et a dressé contravention.

Tolérance peu tolérante. — L'on a beau être patron d'une maison de tolérance, ce n'est pas pour cela que l'on soit tolérant soi-même. C'est ainsi que l'entend le patron Blanc qui a fait dresser contravention contre deux teinturiers Bennetière et Pourrat qui avaient assailli la porte de sa maison à coups de pierre et faisaient tapage.

Vol. — Mercredi soir l'on a arrêté un ouvrier teinturier Vincent Guy demeurant à l'auberge Donjon qui a volé 8 douzaines de verres de montres d'une valeur de 8 fr. au préjudice de M. Barret horloger et une jaquette en drap noir d'une valeur de 30 fr. dans la chambre et au préjudice de M. Dunemberger Armand.

Bris de vitres. — Encore un carreau de cassé. Vlà le vitrier passé dit le refrain. Mais ici après les carreaux cassés, ce fut tout d'abord la police qui a passé pour constater le dommage que des inconnus avaient occasionné pendant la nuit à la devanture (pièce de ne pas confondre) de Décharme Marguerite, rue Détournée.

Accident. — Mardi soir vers 5 heures, un accident s'est produit dans un atelier en construction appartenant à MM. Raynal et Grangeneuve, fabricants d'envolopes, rue St-Jean. Un ouvrier charpentier, Deville Pierre, demeurant rue Fontental, 18, était occupé avec d'autres ouvriers, à la pose du couvert des dits ateliers et se trouvait à cheval sur une pièce de bois, placée à une hauteur de 6 mètres environ, lorsque par suite d'un faux mouvement, il est tombé sur le sol.

Dans sa chute, M. Deville s'est fracturé le poignet gauche. Il a été reconduit à son domicile après avoir reçu les premiers soins de M. Pattingre, rhabilleur.

Grand Théâtre. Mercredi dernier la troupe d'Opéra de Saint-Etienne a obtenu un bon succès avec Lucie de Lamermoor, qui a été jouée d'une façon supérieure. Mlle Stella Delamar entr'autres s'est avantaieusement tirée de son rôle très difficile.

Mercredi prochain, la même troupe nous donnera La Favorite de Donizetti. Nous espérons que pour cette séance d'avant-clôture, un grand nombre de spectateurs sera réuni dans notre jolie salle, ce qui ne pourra qu'être un encouragement pour les artistes qui enlèveront leur rôle à la satisfaction de tous et engagera MM. Osterman et Viguière à nous revenir l'an prochain avec leur troupe si bien composée.

Mi-Carême. — L'on s'obstine à dire qu'écouter aux portes est un bien vilain défaut, et pourtant que d'agréables choses l'on apprend quelquefois par ce moyen. C'est ainsi que nous avons découvert les surprises que MM. Collet et Létang nous ménageaient encore pour la Mi-Carême.

Les petits à-coups d'un premier essai qui fut une réussite seront certainement évités et le retour de la belle saison permettra à M. Colombat de déployer tout son talent décoratif en exposant ses fleurs les plus rares qui ne feront que rehausser les charmes de nos adorables Roannaises. Ce ne sera plus un jardin d'hiver, mais un parterre magnifique où danseuses et plantes rivaliseront de fraîcheur, de parfum, d'épanouissement et surtout de beauté.

Il nous semble que si l'on distribuait des cartes de sortie aux points de vue, l'on réaliserait les desirs d'un grand nombre et l'on éviterait aux retardataires de se morfondre tandis que les privilégiés se prélassent paresseusement. Un va-et-vient serait ainsi établi à la satisfaction générale. Nous avons aussi constaté que les danseurs étaient gênés par l'affluence des points de vue de la buvette, là encore il y aurait une réforme à opérer. En parlant de buvette, ne pourrait-on pas en établir aux étages supérieurs.

Si nous formulons ces desiderata, c'est grâce à notre coupable indiscrétion, car nous avons entendu — et les organisateurs le complétaient bien haut — qu'ils tiendraient compte des volontés de leurs concitoyens et surtout de leurs concitoyennes, selon l'adage : Vox populi, vox Dei.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Vacances de Pâques. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — A l'occasion des Vacances de Pâques, les billets d'aller et retour à prix réduits, délivrés du 12 au 25 avril 1892 avec application des nouveaux tarifs qui sont mis en vigueur à partir du premier avril, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 27 avril.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris-Lyon et Marseille conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Caisse d'Epargne de Roanne. — Opérations du 11 au 15 Mars 1892.

Table with financial data: 188 Versements, 91 Remboursements, Nouveaux: 38 Comptes soldés: 15

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Encore lui. — Soulier Jean a touché les émoluments qui lui étaient dus pour son cumul de délits.

Son casier déjà orné de cinq condamnations se trouve chargé en plus cette fois de 5 jours de prison pour rébellion et 1 jour pour ivresse.

Jambe de bois. — St-Crépin doit être content, l'honneur de ses disciples vient d'être vengé.

Lazeunne, un chanteur ambulancier, plus fier d'avoir une jambe de bois qu'un soldat qui l'aurait gagnée sur le champ de bataille, se moquait des cordonniers en des termes rien moins que parlementaires.

Mais où le délit fut aggravé et l'auteur appréhendé c'est quand il insulta le garde-champêtre. 15 jours d'emprisonnement à faire en attendant les printemps qui rend la voix à nos rossignols.

Chronique Régionale

St-Just-la-Pendue. — Incendie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le feu s'est déclaré dans l'immeuble occupé par MM. Ligout et Rodery.

Tout a été la proie des flammes, les locataires surpris n'ont rien pu sauver. Les pertes sont évaluées à environ 40.000 fr., couvertes par diverses assurances.

UNE CONVERSION

L'ami X...

Arrêtez... arrêtez... halte... L'année dernière, ce n'est pas vieux, je revenais d'une commune voisine quand ce bref commandement me fit presque abattre mon pêchard, je l'avais retenu trop vite et ses vieux jarrets avaient fléchi.

C'était fin novembre, debout sur mon tilbury j'inspectai la lande par dessus les haies déjà dépouillées quand j'aperçus venant à moi un grand diable courant essoufflé, me menaçant de son fusil et qui à brûle — bourre me dit tout à coup: C'était temps, dix mètres de plus et je l'arrêtais, malgré toi.

Son corniau campé devant mon cheval et le poil hérissé semblait dire aussi: Tu n'iras pas plus loin. Où diable suis-je tombé...

Une large main se tendit vers moi. Comment vas-tu? Qui m'eût dit la minute auparavant que j'allais rencontrer dans ce sauvagement un de mes meilleurs amis m'eût bien surpris.

C'était vrai pourtant, d'ailleurs la voici tel quel: vieille moustache grise, cheveux idem, n'oublions pas l'inévitable impériale grise aussi, le tout encadrant une bonne tête mais quels yeux mes amis, des yeux de 50 ans.

Pour l'accoutrement, un veston marron laissant voir la corde, fortes guêtres surmontées d'un pantalon semblable au veston, des souliers à giter un lévrier de 8 livres, enfin couvre-chef poilu bien entendu et l'ensemble crotté jusqu'aux oreilles...

En ambiant le marchepied et prenant place sans façon, même me plaçant son fusil entre les jambes « Demi-tour et à la maison. »

Je n'avais pas eu le temps de dire, merci, et vous comment allez-vous? Une drôle d'idée me passa en tête, j'obéis machinalement et le pêchard reparut son trot sens inverse précédé du corniau dont les joyeux aboiements avertissaient de l'arrivée du maître.

Pendant le peu de chemin que nous avions pour gagner l'hospitaller logis; laissez-moi vous dire comment et pourquoi je suis l'ami de X... aujourd'hui grand propriétaire, par conséquent rentier.

Nous fîmes connaissance au collège par une forte tatonnée qu'il m'administra avec un courage digne d'une meilleure cause, une dispute à propos d'un rien, il avait 16 ans, moi 13, il était fort, moi méchant, je voulais tenir tête, bref, j'écopai.

Depuis cette formidable raclée où j'étais rentré à coups de pieds dans son affection je fus son ami, qui eût touché Melchior, eût touché le grand X... ce n'était pas peu dire et j'en étais fier.

Je sais qu'il ne se fâchera pas puisqu'il m'autorise à le dire, mais c'était bien le plus mauvaise élève de la boîte, que voulez-vous cette vie mûrie n'était pas la sienne, il lui fallait de l'air, de la liberté.

Nous nous rencontrâmes quelques années plus tard, dans Dijon, lui casque en tête, latte au poing, moi hâlant avec deux amis une lourde pièce traînée par six chevaux fourbus, d'un bond nous fûmes à terre tous deux, il m'enleva, sa cuirasse me gelait, mais le plaisir m'étouffait.

Chut... ce temps est lointain. Entrons dans la vaste cour où une foule effarée piaillant et battant des ailes s'enfuit au bruit de la voiture; corniau les poursuivant sans mordre fait bientôt place

nette. « Enfin, je te tiens, descends. » Prière inutile, j'étais à terre, un gros garçon prend mon cheval, et chapeau bas je saluai l'épouse de mon terrible ami. Politesse est de rigueur, mais chez lui, pas trop n'en faut.

« Bon, va bien, ma chère, je te présente « un camarade que je connais depuis longtemps, nous le gardons ce soir, il cou- « chera ici. »

« Oh non, criaient-ils, non, je partirai bien tard si vous voulez, mais je rentre aujourd'hui. »

« Inutile, tu es mon prisonnier, j'ai en- voyé Félix avec un mot, il est déjà au bou- bourg, dans 10 minutes, ta femme saura tout et que tu vas bien. »

J'essayai de regimber, une forte poussée m'introduisit dans le vestibule où j'accro- chai ma peau de loup.

Mes amis, quel parfait gentleman d'in- térieur au lieu de l'ours que tout à l'heure je vous ai présenté.

C'était ma foi un bien bel homme, le bataillard d'antan, le cuirassier de 70, le bourru d'un instant s'était métamorphosé d'un coup; présentement c'était l'homme correct, souriant, au verbe gai, en un mot un agréable compagnon.

La folle idée qui m'avait fait obéir si ma- chinalement au commandement demi-tour m'a bien servi ce jour-là, car j'ai fait une nouvelle étude de caractère.

Le dîner que j'acceptai ainsi sans con- trainte fut un des plus agréables de ma vie, n'allez pas croire à maints ragouts et plats divers, non à un bon dîner bourgeois, un peu allongé pour la circonstance, surtout pimanté par la causerie familière par ce regain de souvenirs aiguisant l'appétit, nous avions eu l'air autrefois, et surtout arosé du meilleur vin de son cru.

Tout était à souhait, sauf pourtant un défaut personnel à mon brave ami, si tou- tefois une conviction sincère mais fautive est un défaut.

Sa dame était couchée, tout le personnel dormait, sauf nous deux, qui fumions comme trois tures, les pieds aux chenets en finissant une vieille bouteille, devisant familièrement lorsque la sacrée politique vint tout gâter.

Sur la cheminée où de lourds candé- labres, encadraient une pendule d'un grand style était assujéti un socle surplombant le tout portant une statuette haute de deux pieds — Napoléon 1er.

Rien à redire, n'est-ce pas, charbonnier est maître chez lui et peut adorer le Saint qui lui plaît.

Pourtant la conversation s'échauffait et les regards sur le bonhomme de là haut, ses phrases se pointillaient de notes mor- dantes qui me sifflaient aux oreilles comme en 70 les balles prussiennes. — Je commençais à loucher et par déférence pour mon hôte ne répondait que par monosyllabes ressemblant plutôt à un répro- bateur grognement.

Quelles drôles d'idées, pensais-je, se peut-il qu'un homme plein d'esprit, de cœur, de bon ton, en soit encore à regret- ter cette triste époque représentée alors par une seule volonté, par une volonté qui eût, c'est vrai, son heure de chance, de grandeur, mais qui en somme aboutit à tant de maux, tant de ruines.

Enervé, surexcité par une trop forte balourdise, je rebiffai légèrement, il s'em- balla, moi aussi. La discussion s'envenima et dix minutes plus tard le cuirassier et l'artilleur debout devant la vaste chemi- née gesticulaient et hurlaient comme les pandours de la salle de Venise.

A bout d'arguments et prêt à recom- mencer la scène du collège il me cria à la face: « Tu es toujours le même, tu as toujours le dernier mot, à la fin tu m'em... » et violemment son bras s'allon- gea vers moi; je le saisis il paraît que j'avais pitié. Quand tu voudras ! lui dis-je, le mot que tu viens de me jeter à force est son heure pour Cambronne, aujourd'hui pour moi venant de toi il ne m'atteint pas.

Ses yeux qui lançaient l'éclair s'assom- brirent net, je crois bien que deux larmes les avaient obscurcis, sa main tomba lour- de dans la mienne, sur mon épaule sa mâle figure se cacha et nous nous rassîmes.

Il était, je crois, 3 heures du matin que nous causions encore, inutile de vous dire de quoi pourtant il s'avoua vaincu, en- vaincu.

En me conduisant jusqu'à ma chambre une reminiscence lui fit encore me dire: « Qui si tous les républicains pensaient comme toi... » Je souris du compliment et lui souhaitais bonne nuit.

Je partis de bonne heure et ne repas- sai qu'un mois plus tard, je fus accueilli comme un frère, et bras dessus bras dessous, je fus conduit dans la salle où nous nous étions si fort disputés, je m'attendais à tout autre chose, je l'avoue, du doigt me montrant le socle il me dit: Je l'ai brisé, viens me revoir au plus tôt j'ai de- mandé sa remplaçante et à sa femme qui nous suivait battit des mains.

MELCHIOR.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Homologation Concordat et Répartition Liquidation NOIROT

Par jugement du 17 mars courant, le Tribunal de Commerce de Roanne, a ho-

mologué le concordat intervenu entre le sieur Alexandre Noirot, lithographe à Roanne, et ses créanciers le 27 février dernier, moyennant l'abandon de tout son actif.

MM. les créanciers sont invités à se réunir au Greffe du Tribunal de Commerce, le 26 mars, courant, à dix heures du matin pour toucher le dividende de 68, 65 % leur revenant.

Roanne, le 19 mars 1892. Le Greffier, J. GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée. La Forteresse (Isère), le 18 novembre 1891. — A la suite d'une gastrite, j'avais gardé une constipation extrême, j'avais fait beaucoup souffrir. Aucun remède ne me soulageait, lorsque j'eus connaissance de vos bonnes Pilules Suisses. Deux ou trois boîtes m'ont complètement guéri; de temps en temps je prends encore pendant une huitaine de jours quelques-unes de vos Pilules Suisses et je m'en trouve vraiment bien. (Sig. lég.) Mme C. DOUBLIER, institutrice.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS. Fournitures pour le Découpage. FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES. Outils de toutes sortes - Boîtes d'outils. TIERSOT, 204, rue de Gravelles, 16, Paris. Hors concours 1889. Le Tarif-Album (250 pages, 610 grav.) franco contre 0.60.

Sommaire de l'ECHO UNIVERSEL

Du 20 février 1892. De la taille viticole, J.-F. AUDIBERT. — Découvertes, recettes innovations viticoles: Vin piqué dont on veut retirer l'eau-de-vie. — Agriculture et horticulture: La pomme des puniers; moyen de reconnaître les bonnes graines. — Les abus et les iniquités du P.-L.-M. J.-F. AUDIBERT. — Echos de partout, ZIZIA. — Du godron, des bûches détruits par la liqueur d'absinthe, Le Père François. — Les engrais verts dans les vignes. — Casier médical: Un nouveau traitement du croup et de l'angine chronique. — Influence des forêts sur la production de la pluie (suite). Dr J. JEANNEL. — La colombine au potager. — Quelques conseils: Anesthésie cutanée. — Culture de la pomme de terre par segments ne portant qu'un seul germe. E. FISCHER. — Création de pépinières de peuplier. — Les végétaux stimulants. — Informations: Les bouillottes de cru. Les colis postaux. — A nos admirables lecteurs: Vieux de SAINT-PAUL. — Les oisilles varts, Th. ANDRÉ. — La Basse-Cour: Les œufs pondus entre les deux Notre-Dame. — Pages choisies: La Conquête d'un genre, HENRI DAVIN. Le n° 250c.; Un an, 6 fr.; Etranger, 12 fr. Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés. Bureaux et Direction: 53, RUE DES MINIMES, 53 MARSEILLE.

ETAT CIVIL DE ROANNE

Du 14 au 19 Mars. Publications de mariage. M. Desseigne Auguste-François, voyageur de commerce, rue Jules-Janin, 3, et Mme Charbon Antoinette, rue Jules-Janin, 8. M. Rigot Etienne, serrurier à Roanne, place du Château, et Mlle Mignol Marie-Antoinette, couturière à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). M. Cottereau Pierre, marinier, à Roanne, quai de la Loire, et Mlle Pincery Joséphine-Rosalie, ménagère à Roanne, quai de la Loire. M. Séché de Barthélemy, tailleur d'habits, à Roanne, rue Marceau, 4, et Mlle Leconte Agathe-Augustine, couturière à Paris.

Mariages (8)

Du 14. — Babe Georges, 26 ans, coiffeur, et Alex, Marie Céline, 23 ans, tisseuse. Du 17. — Dupré Jean-Marie, 32 ans, ébéniste, et Lavier Louise, 24 ans, modiste. — Henin Victor-Edouard, 50 ans, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et Beraud Anne, 39 ans, rentière. Du 18. — Perra François, 24 ans, domestique, et Coavoux Marie, 21 ans. Du 19. — Cartalas Claudius, 28 ans, teinturier, et Orionet Marie-Antoinette, 26 ans, cannetuse. — Danière Pierre-Claude, 25 ans, tisseur, et Colas Marie, 21 ans, brodeuse. — Pérenin Jean-Pierre, 24 ans, employé des Postes et Télégraphes, et Bray Marie, 28 ans, repasseuse. — Simont Jean-Marie, 38 ans, tailleur de pierres, et Rivière Antoinette, 35 ans, ménagère.

Naissances (17)

Du 13. — Froment Justine-Françoise, fille de Jean-Marie et de Labouré Claudine, boulangers. Du 14. — Fries Charles-Emile, fils de Emile apprêteur, et de Haller Emilie, tisseuse. — Drevoyn Antoinette, fille de Danier et de Mure Suzanne, tisseuse. — Besacier Charlotte, fille de Benoit et de Mazoyon Denise, tisseuse. — Vernière Armand-Maxime, fils de Jean-Marie, tisseur, et de Barge Claudine, culottière. Du 15. — Roche Augustine, fille de Léon, maréchal-ferrant, et de Belin Marie, épulcheuse. — Papillon Jeanne-Elisabeth-Marie, fille de Jules et de Barnichon Louise, tisseuse. — Gardé Louis-Claude, fils de François, teinturier et de Ménard Catherine-Marie, bobineuse. — Un enfant naturel. Du 16. — Dugeix, Antoinette-Jeanne, fille de Jacques et de Trambouze Louise, tisseuse. — Chevretton Thérèse, fille de Louis-Marie tisseur et de Charret Génie, bobineuse. — Accour François-Eugénie, fille d'Etienne corroyeur et de Tillier Jeanne bobineuse. — Guyonnet Marie-Adrienne, fille d'Antoine, tisseur et de Poyet Maria, lingère. — Deux enfants na-

turels. — Lagoutte Michel-Charles, fils de Victor, tanneur et de Poyet Etienne ourdisseuse. — Sévignon Marius, fils d'André, peignier et de Déal Lucie, tisseurs. — Un enfant naturel.

Décès (12)

Du 13. — Masson Marius 14 jours. Du 14. — Persle Antoine-François, 66 ans, veuf de Lachat-Marie. — Deville Antoinette, 66 ans, époux de Blanchet Adrien, tisseurs. — Truchet Benoît, 59 ans, rentière, épouse de Gonin Benoit, rentier. — Bry François, 40 ans, tisseur, époux de Jacques Catherine. — Poizat Marie-Julie 4 ans. Du 16. — Dupont Claude, 61 ans, boulangier époux de Darier Jeanne-Marie. — Fillon Anne, 20 ans, tisseuse, célibataire. — Tété Jean-Antoine, 8 mois. — Un enfant prénommé sans vie, né de Curieux Pétrus employé de commerce et de Massard Bénédicte-Pétronie-Joséphine. Du 17. — Rivaud Marius, 40 ans, scieur de long, célibataire. — Deville Jean-Marie, 37 ans, cultivateur, veuf de Eljat Félicité. — Brun Gabriel, 32 ans, voiturier, époux de Tatu Antoinette. — Grenot Claude-Marie-Gabriel, 55 ans, industriel, époux de Buchet Marie-Caroline-Antoinette.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

MAIRIE DE ROANNE

ADJUDICATION

Aux Enchères Publiques DE L'ENTREPRISE D'ENLÈVEMENT DES Fumiers, Engrais et Détritus de l'Abattoir

Le Jeudi 14 Avril, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville. Il sera procédé à l'adjudication de l'entreprise d'enlèvement des fumiers, engrais et détritus provenant de l'Abattoir, qui sera adjugée pour une durée de trois années, commençant le jour même de l'adjudication pour expirer le 13 avril 1895. Cette adjudication aura lieu aux enchères publiques, à l'extinction des feux. Elle sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de 300 francs par an, chaque enchère devant être de 40 francs au minimum. Le cahier des charges de l'entreprise restera déposé à la Mairie, bureaux du Secrétariat de l'Architecture, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

Roanne, le 13 Mars 1892. Le Maire, ANTONY AUBOYER.

Étude de M. JACQUES GAY, avoué à Roanne place du Marché, n° 20

VENTE

sur saisie immobilière. Première: à Roanne n° rue des Tanneries D'UNE

Grande et Belle Usine

D'APPRÊTS SUR ÉTOFFES avec maison d'habitation attenante, outillage perfectionné, atelier de mécanique pour les réparations de l'usine.

Situation magnifique et du plus grand avenir. Mise à prix, quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

2° Rue des Ecoles D'UNE MAISON

avec grande cour, aisances et dépendances située à Roanne, faubourg Mulsant, rue des Ecoles. Mise à prix, mille francs, ci. 1.000 fr.

Deuxième: à Comelle-Vernay, section de Vernay n° Lieu de Pollichon D'UN

JOLI PETIT VIGNERONNAGE

(ancienne propriété de M. Forest, fabricant) comprenant maison de maître, cuvage et clos de vignes. Mise à prix, cinq mille francs, ci 5.000 fr.

2° Près du Bourg D'UNE

Belle Propriété

anciennement à M. le baron d'Ailly, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et prés. Mise à prix, huit mille francs, ci 8.000 fr.

NOTA. — Les vignes sont entièrement renouvelées en plants américains et en plein rapport. Ces immeubles appartiennent aux mariés CLAUDE JOANNEL, apprêteur et ANTOINETTE MERCIER demeurant ensemble à Roanne, rue des Tanneries.

ADJUDICATION

Fixée au Mardi, 22 Mars 1892 à neuf heures du matin En l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne Pour extrait: GAY.

Pour les renseignements s'adresser à M. GAY, avoué poursuivant, et pour consulter les cahiers des charges au greffe du tribunal civil de Roanne.

COFFRES-FORTS ACIER **PIERRE HAFNER**
 1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889
12 & 14 PASSAGE JOUFFROY
PARIS
 Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS
 Dépôt à Roanne chez M. E. ROUX, Quincaillier

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée
VOYAGES CIRCULAIRES
 A Itinéraires fixes

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des **Billets de voyages circulaires à itinéraires fixes**, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou en 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, notamment la Provence, les Pyrénées, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, etc. ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Bavière.
 Les plus amples renseignements sur les Voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, etc., sont renfermés dans le LIVRET DES VOYAGES CIRCULAIRES édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 0,30 centimes.

CAFÉ-RESTAURANT
RAMBERT
 16, Rue de la Côte, 16
 Chambres à coucher pour Voyageurs
TABLE D'HÔTE
 Dîners à la carte et à prix fixe
CHOUROUTE AU JAMBON
ESCARGOTS DE BOURGOGNE
 TOUS LES JOURS
PENSION BOURGEOISE
 Service en Ville sur commande

Par Suite de Décès
A VENDRE
 Jolie Voiture de voyage neuve
 ET
 PETITE AMÉRICAINNE D'OCCASION
 S'adresser à M. AMBROISE YVONNET.

A Louer de suite
APPARTEMENT
 composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3^e
 Prix : 400 francs.
 Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.
 S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

CABINET DENTAIRE
 DE PREMIER ORDRE
DONNEUX, DENTISTE
 Rue Ste-Elisabeth, 76, ROANNE

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER
 De tous Systèmes.
 HURTS-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PRUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLYTYPE.
 A des prix défiant toute concurrence.
 S'adresser chez
M. DRIFFORD
 73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.
 Seule agence des véritables machines HURTS-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

Grand Etablissement Hydrothérapique
DE LA GARE
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches est chauffée par un calorifère**, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.
 Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère**, et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	0.75
Bain	0.75
Bain sulfureux	1.00
Douche locale de vapeur	2.50
Bain de vapeur	2

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE
A prix réduits

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie Générale Transatlantique, met à la disposition des voyageurs un grand nombre de combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes, comportant des billets de 1^{re} et 2^e classe, à prix très réduits pour visiter l'Algérie et la Tunisie.
 Parmi ces diverses combinaisons, les unes comprennent, en Algérie, soit des parcours entièrement côtiers (par bateaux) soit des parcours mixtes, côtiers et intérieurs (par bateaux et par chemins de fer), soit, enfin, des parcours entièrement intérieurs, s'effectuant par chemins de fer.
 La presque totalité des lignes de chemins de fer algériennes et tunisiennes entrent dans la composition d'une partie de ces combinaisons.
 Il convient de signaler plus particulièrement l'itinéraire 51 A, qui constitue un billet d'aller et retour entre Paris et un des ports quelconques de l'Algérie, dont les noms suivent: Alger, direct, Oran, direct, Philippeville, direct, Bône, direct ou par Ajaccio, Nemours, via Oran; Arzew et Mostaganem, via Oran; Dellys, via Alger; Bougie, via Alger; Philippeville, Djidjelli et Collo, via Philippeville; et la Calle, via Bône.
 Les billets de cet itinéraire sont du prix de 300 fr. en 1^{re} CLASSE et de 225 fr. en 2^e CLASSE. Ils sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation et comprennent la nourriture à bord des paquebots, ainsi qu'une franchise de bagages de 30 kilos sur les chemins de fer et, sur les paquebots, de 400 kilos en 1^{re} cl. et de 60 kilos en 2^e cl.
 Le parcours de Paris à Marseille ou inversement s'effectue soit par Dijon-Lyon, soit par Nevers-Lyon, soit enfin par Nevers-Nîmes, au gré des voyageurs.
 Pour les conditions particulières attachées à ces billets, consulter le Livret des Voyages Circulaires édité par la Compagnie et mis en vente dans ses gares et bureaux de ville au prix de 0 fr. 30.

POSTICHES, PARFUMERIE
CHASSIN, Coiffeur
 71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année
 M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.
 S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.
 Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

A LA BONNE NOURRICE
 Friture Matelotte

LASSEIGNE
 RESTAURATEUR
 Rue du Rivage, Pont du Renaison

DÉCOUPAGE
 A L'EMPORTE-PIÈCE
 PRIX MODÉRÉS
MAISON
DOZANCE-JOURDIER

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN
 Repas pour Noces et Festins.
 Service à la carte et à toute heure
J. AUGÉ
 Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE

GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6
 (EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Lettres
 FACTURES
 CARTES DE VISITE
 et de Commerce
 ETC., ETC.

Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Billets
 de Naissance et de Mariage
 LETTRES DEUIL
 livrées dans les 2 heures
 ETC., ETC.

Bandes-Adresses
 à 2 francs le mille

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT
 Catalogues
 et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1891

Le Maire,

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.